



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

RELATIF

A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2022

Table des matières

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
A. <i>Épreuve d'admission</i>	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY.....	4
A. <i>La composition du jury</i>	4
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	4
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	4
A. <i>L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER</i>	4
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements</i>	4
2) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat</i>	5
3) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion</i>	5
4) <i>Les remarques générales sur l'oral</i>	6
B. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL</i>	6
VI. LES STATISTIQUES	6

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

A. Épreuve d'admission

L'article 7 de l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication définit comme suit l'épreuve orale d'admission de 30 minutes :

« un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture et de la communication ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 16 septembre au 21 octobre 2021
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	2 novembre 2021
Dates des épreuves d'admission	Les 17 et 18 février 2022 et 7 et 8 mars 2022
Date de la réunion d'admission	8 mars 2022

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Présidente :

Madame Lila DIDA, ingénieure des services culturels et du patrimoine, principale, spécialité « patrimoine », musée national des arts asiatiques – Guimet, directrice des moyens généraux et de l'immobilier.

Membres :

- Monsieur Anthony BELRHALLIA, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, chef d'équipe accueil et surveillance muséographique secteur Richelieu, musée du Louvre ;
- Madame Hélène MURER, technicienne des services culturels et des bâtiments de France, classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil Responsable technique J4 et Fort Saint-Jean, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;
- Monsieur Frédéric SANIAL, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », chargé de conservation et de restauration des patrimoines, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder, l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve, le nombre de postes, la grille pour l'épreuve d'évaluation.

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Chacun des membres du jury a effectué une étude approfondie de chaque dossier, facilité par la transmission dématérialisée des dossiers RAEP. Les candidats ont presque tous renvoyé un dossier complet avec un travail de synthèse et de présentation plutôt qualitatif. Ce travail permet au jury de visualiser le parcours professionnel des candidats et de préparer des questions en amont de l'entretien.

Les dossiers RAEP doivent être remplis avec soin, refléter les postes occupés, les formations suivies ainsi que les missions confiées sans surévaluer les missions afin de ne pas desservir le candidat lors de l'entretien.

Des réunions téléphoniques ont été organisées au sein du jury afin de permettre des échanges préliminaires sur les différents dossiers de candidature et faciliter la bonne convergence des appréciations de chacun, établir une base de travail en vue de la phase d'audition des candidats et des délibérations du jury.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Les candidats bénéficient d'un temps de présentation qui a été rappelé à chaque début d'entretien. La plupart des candidats ont bien préparé cette partie de l'épreuve, seuls 2 ou 3 ont dépassé le temps imparti. Les présentations souvent chronologiques ont permis au jury d'avoir la plupart du temps une bonne représentation du parcours et des missions des candidats.

Pour certains candidats, les exposés sur leur parcours professionnel et motivations se sont révélés parfois insuffisants. Cette partie de l'audition aurait pu avoir été préparée avec plus de soin et dès lors tenir dans le délai en mettant en valeur la candidature. Même formel, cet exercice justifiait un soin qui n'a pas été général. Il a pu en revanche éclairer le jury sur la consistance des motivations réelles des candidats.

Le jury rappelle que cette partie de l'entretien doit être préparée en respectant notamment au maximum le temps prévu, même si le jury reste compréhensif face à la gestion du temps qui peut être plus difficile le jour de l'épreuve avec le stress.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

L'échange avec le jury a commencé après la présentation des candidats et tous sont allés jusqu'au terme prévu des 30 minutes.

L'entretien-discussion avec le jury doit permettre de vérifier les connaissances des candidats au travers de questions portant sur le parcours professionnel et des questions plus générales sur l'environnement professionnel. Le jury cherche à vérifier si le candidat en tant que professionnel connaît le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent ses actions et s'il a une connaissance des actions de ses collègues ou des autres opérateurs du ministère.

Les réponses aux questions doivent permettre au jury de vérifier les connaissances théoriques du candidat mais aussi sa capacité à maîtriser ses missions dans son environnement professionnel proche et comprendre comment il se situe dans l'action du ministère.

Les échanges ont été intéressants et fluides avec le jury, des candidats ont fait preuve d'une très bonne réactivité et de pertinence dans les réponses qu'ils ont apportées.

Sur le fond, le jury a observé que pour un grand nombre des candidats qui disposent d'un parcours professionnel, l'expérience professionnelle n'était pas assez valorisée. En particulier, des éléments relatifs à la connaissance du ministère et l'environnement professionnel étaient mal maîtrisés.

Il ressort que les candidats retenus sont ceux qui ont exprimé un attachement non feint au service public et ont démontré une expertise solide dans les missions qui leur sont confiées.

Enfin, bien que le nombre de candidats admissibles permette à chaque candidat d'espérer être retenu, le jury a pu avoir l'impression que plusieurs candidats n'étaient pas prêts.

4) Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

L'examen professionnel s'est tenu à la Maison des Examens, à Arcueil, dans de bonnes conditions matérielles.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

A noter qu'une grève a perturbé la circulation des transports en commun gérés par la RATP, vendredi 18 février 2022.

B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le jury tient à saluer l'investissement de l'ensemble des candidats qui se sont déplacés pour cet examen professionnel 2022 qui s'est déroulé dans un contexte sanitaire particulier, ce qui n'a pas freiné la motivation de certains candidats venant de loin.

Le jury rappelle qu'il s'agit d'un examen avec un nombre de places limitées ce qui implique que les candidats reçus sont ceux qui ont fait les meilleures prestations le jour de l'examen mais que les autres candidats n'ont pour autant pas démérité.

Les candidats non reçus sont invités à se représenter à la prochaine session en insistant sur la préparation de la présentation de l'oral ce qui permet de commencer l'examen dans de bonne condition et diminuer le stress avant l'entretien-discussion avec le jury.

Compte tenu des critères retenus et des observations ci-dessous, il a été très aisé pour le jury de procéder au choix des lauréats.

A l'issue de la délibération, le jury s'est penché sur les conseils à apporter à de futurs candidats pour des postes équivalents. Il retient :

- une nécessaire préparation de l'examen professionnel, en particulier de l'audition : connaissance des institutions et présentations des parcours professionnels ;
- une indispensable recherche d'informations sur l'environnement professionnel, de nature à manifester une motivation réelle.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 10.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	28	20	15	3
Hommes	19	14	13	7
Total	47	34	28	10

Nombre de désistements : 10.

Seuil d'admission : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 18 sur 20.

Taux de réussite : 29,41%

Madame Lila DIDA

Présidente du jury